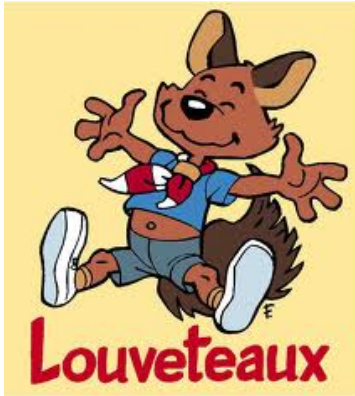


MEUTE SAINT-PAUL

2020 – 2021





MEUTE ST PAUL

UNITE 1^{ERE} LUXEMBOURG (LU001)
ANIMATEUR RESPONSABLE (AKELA) :
ALEXANDRA ANTOINE
8, RUE DE LA BELLE-VUE
6700 ARLON
0492/96.70.25

Chers parents, chers louveteaux,

C'est avec une immense joie que nous vous annonçons la reprise des activités louveteaux !! Après ces quelques mois difficiles, nous espérons de tout cœur pouvoir reprendre le calendrier louveteaux d'une manière la plus habituelle possible.

En ce début de mois de septembre, il est grand temps de commencer cette nouvelle année avec un staff plus motivé que jamais ! Nous aimerions, une fois encore, remercier Chikaï, Ziggy et Chil qui nous quittent après quatre années de bons et loyaux services. Quant à nos trois nouvelles recrues, nous leurs souhaitons la bienvenue dans le staff et sommes certains qu'ils seront à la hauteur pour organiser des activités plus chouettes les unes que les autres pour vos enfants.

C'est la tête remplie de bons souvenirs accumulés pendant le camp que nous nous réjouissons de retrouver vos enfants pour une année plus folle que jamais. La meute est ravie d'accueillir de nouveaux louveteaux qui, nous l'espérons, passeront quatre merveilleuses années dans la grande famille des Saint-Paul. Nous souhaitons également une bonne continuation aux louveteaux qui nous quittent après quatre années au sein de la meute pour passer chez les scouts.

La convocation ci-présente contient toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ce premier quadrimestre. Vous y trouverez le calendrier des activités, les talons d'inscription à remplir, les numéros à contacter en cas d'éventuelles questions ou recommandations ainsi qu'un éclaircissement introductif sur le mouvement des louveteaux.

N'hésitez cependant pas à nous contacter soit via mon numéro de GSM soit via l'adresse de la meute pour des questions supplémentaires. Nous nous ferons un plaisir de vous répondre dans les plus brefs délais.

Comme chaque fois, nous vous proposons de vous rencontrer en ce début d'année (si vous le souhaitez) afin de répondre à vos éventuelles questions et à celles de votre enfant.

Nous apportons une grande importance à l'intégration de chacun, c'est pourquoi nous vous demandons de ne vraiment pas hésiter à nous contacter ! Ce message s'adresse particulièrement aux anciens baladins et nutons qui ont choisi de rejoindre la meute cette année mais nous sommes bien évidemment disposés à rencontrer n'importe quel enfant. Si cette rencontre vous intéresse, veuillez nous en faire part rapidement afin que nous puissions fixer un rendez-vous le plus tôt possible et rassurer votre enfant ainsi que faciliter son intégration.

D'avance, un très grand merci pour la confiance que vous nous accordez, chers parents, et à très bientôt,

Pour le staff Saint-Paul 2020 – 2021,
Alexandra Antoine – Akela.

Présentation de notre mouvement :

Les louveteaux

L'histoire des louveteaux est basée sur le célèbre roman de Kipling : Le Livre de la Jungle. Celui-ci raconte l'histoire d'un petit garçon appelé Mowgli, qui fut recueilli par Père Loup (Akela) et Raksha et fut dès lors considéré comme leur propre enfant. Malheureusement, Shere-Kan, le féroce tigre, n'a qu'une idée en tête... Manger ce petit d'homme. Bien heureusement pour Mowgli, il existe dans la loi de la jungle une règle qui interdit à Shere-Kan de s'attaquer à un membre du clan des Seeonee, le clan des loups qui l'a recueilli... La seule solution pour que Mowgli survive est donc qu'il se fasse accepter par le clan...



Pour cela, un rocher du conseil va être tenu, et c'est Baloo (l'ours qui apprend les maîtres-mots de la jungle) et Bagheera (qui propose un taureau en échange) qui vont le défendre.

Une fois admis dans la meute, Mowgli va désormais vivre comme un vrai petit loup : il apprendra à chasser, et à respecter les lois de la jungle dont la plus importante est celle-ci : « La force du loup, c'est le clan et la force du clan, c'est le loup ».

Cher loup, comme Mowgli, tu devras apprendre les mœurs et traditions de ton clan... Mais ne t'inquiète pas ! Tes animateurs et anciens loups sont là pour t'aider et t'apprendre en t'amusant !

Sizaines et rassemblement

Une sizaine est composée en général de 6 louveteaux parmi lesquels il y a un sizainier et un second qui sont des loups plus anciens. Ils serviront de conseillers et de guides pendant les différentes activités au sein de la meute... Chaque sizaine se choisit une couleur et un cri qui la différencie des autres.

Le rassemblement est un moment très important pour la meute. Dès que tu entendas « Meute Meute Meute ! », tu courras aussi vite que tes jambes le pourront pour former un beau carré à côté de ta sizaine auprès de tes chefs en chantant le plus fort possible la chanson du rassemblement. Et après les cris de sizaine, tes animateurs t'informeront du programme de la journée, il est donc important que tu ouvres grand tes oreilles.

Tu apprendras très vite la chanson du rassemblement. En attendant d'avoir l'air, voici déjà les paroles :

*Qui donc rassemblera sa sizaine au complet la première
Qui donc rassemblera ses louveteaux au cri d' Akela
Louveteaux et louvarts
Craignons d'être en retard
La sauterelle saute, bondit et court
Légers comme elle, courons, courons toujours.*

Pour la commande des uniformes

Chez les louveteaux, on porte un pull vert qui nous différencie des autres sections, qui portent tout comme nous le foulard bleu et blanc d'Arlon. On y coud les insignes du mouvement scout, celui des louveteaux, le temps de la mue (qui représente votre ancienneté dans la meute), les badges qui symbolisent les domaines dans lesquels vous vous êtes perfectionnés, le message au peuple libre (après quelques années passées à la meute, tu peux promettre de tenir un engagement devant Akéla et toute la meute). Voici un petit schéma malin pour que tu saches placer tous ces insignes.



Comment peut-on se procurer l'uniforme ?

La scouterie d'Arlon est actuellement fermée ; Cependant, il est possible de se le procurer via le site internet de la scouterie : www.lascouterie.be.

Cette année, vous pouvez **passer commande** au magasin le « *Paradis des Enfants* » à Virton qui procure également des uniformes. **Anne Jones (0495/51.31.77)** se propose de ramener ces commandes à Arlon afin que vous puissiez aller les **recupérer à son domicile** (Frassem). Merci de prendre directement contact avec elle.

Notez que l'uniforme des loups est aux frais des parents, tout comme celui du staff qui est aux frais du staff.

Pour les parents : notes importantes

- Vous verrez dans le calendrier des activités que beaucoup de rendez-vous ont lieu au « **local** ». Ce local est situé dans la maison scout d'Arlon, « la tanière » située au **35, rue des Capucins** à Arlon. Nos rassemblements se font sur la **place Camille Cerf** juste en face.
- Les **présences** sont prises à chaque réunion. Si votre enfant ne peut y assister, merci de le signaler le plus tôt possible à **Coline David, Nicolas Delrue** ou **Marie Neyens** (vous trouverez leurs coordonnées ci-dessous). Nous pourrions ainsi en tenir compte pour la préparation de nos jeux (préparer un jeu pour 10 enfants n'est pas la même chose que de préparer un jeu pour 30). Beaucoup de loups étant sur liste d'attente, nous vous remercions d'en tenir compte par respect pour eux.
- Nous accordons une importance particulière à ce que les loups assistent aux réunions en uniforme, c'est à dire pull louveteau et foulard. Veuillez également noter le nom de votre enfant sur son uniforme, ceci afin d'éviter toute perte.
- En accord avec l'unité, nous vous demandons cette année une cotisation de quadrimestre afin de couvrir les activités proposées au cours de celui-ci. Ainsi, nous pouvons proposer des rendez-vous variés et attrayants à vos enfants.

Nous vous serions dès lors reconnaissants de verser la somme de **20€** sur le compte de la meute **BIC : CREGBEBB / IBAN : BE58 7320 4319 6979** avec la communication : « nom du loup + cotisation Q1 » pour le 27 septembre au plus tard. Merci !

- **!!** Cette convocation est suivie d'une **fiche médicale** (qui est également jointe au mail en version PDF). Comme cette année est assez particulière, nous vous demandons de bien vouloir compléter celle-ci **en début d'année** ! Nous utiliserons cette fiche pour le hike afin de pouvoir assurer une sécurité maximale à votre enfant. Nous vous demanderons de remplir ces papiers trois fois dans l'année (Q1/Q2/Camp) afin d'être à jour dans nos informations.

Cette fiche est à envoyer au plus tard **pour le 27 septembre à Jacala** (Briec Degbomont, 59 Rue du Vallon 6700 Frassem) ou à remettre lors de la réunion Bewapp à la même date.

- Afin d'illustrer le scoutisme, nous utilisons les photos que nous possédons ou qui nous sont envoyées, principalement par des animateurs. Du fait de sa participation aux activités et aux animations, chaque membre est susceptible d'être photographié ou parfois filmé en vue d'une publication ou diffusion sur les supports de communication de son unité ou de la fédération, ou dans la presse. La fédération veille à ce que ces images soient appropriées et respectueuses de l'image de chacun.

Chaque membre peut demander l'arrêt de l'utilisation ou la retouche d'une photo ou vidéo sur laquelle il figure.

- Voilà maintenant un certain temps, l'unité scoute et guide ont mis en place un nouveau site internet ayant pour but de vous faciliter la tâche lors de recherche d'informations. Ainsi, vous trouverez sur ce site le calendrier des activités ainsi qu'une rubrique « contact » permettant de nous joindre si jamais un problème survenait avec votre boîte mail. Nous nous essayerons aussi, dans la mesure du possible, de mettre quelques photos des loups après les réunions pour vous permettre de mieux apprécier la façon dont vos enfants passent leur temps auprès de la Meute.

N'hésitez donc pas à aller faire un tour sur ce site. Si des problèmes surviennent sur le site, n'hésitez pas à vous référer à notre délégué-web **Baloo (Théotim Falyse)** qui se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Voici le lien vers ce site : <https://www.scouts-guides-arlon.be>

Si vous avez la moindre question concernant les différents domaines à gérer dans la meute, vous pouvez joindre le staff via l'adresse mail de la meute (préférez cette méthode, nous essayerons de répondre dans les plus brefs délais !). **Veillez noter bien précieusement la suivante adresse** : meute.st.paul@gmail.com

ou via les numéros de téléphone ci-dessous :

- **Akela (Alexandra Antoine, 0492/96.70.25)** : pour l'organisation générale et les questions administratives ;
- **Jacala (Brieuc, 0471/45.25.32)** : pour les fiches médicales et talons d'inscription ;
- **Coline David (0460/95.85.16), Nicolas Delrue (0472/44.38.62) ou Marie Neyens (0499/15.21.32)** : pour les absences aux réunions ;
- **Baloo (Théotim, 0491/25.14.42)** ; pour des questions d'ordre financière.

Calendrier des activités :

Vous pouvez déjà noter la **date du souper** St-Paul qui se déroulera le **samedi 27 février 2021** !

Samedi 19 septembre : *Montée :* Viens retrouver tes supers copains et tes chefs adorés pour la traditionnelle montée au domaine de Clairefontaine ! Merci de vous référer à la convocation envoyée par l'Unité pour plus d'informations. Pour rappel, le rendez-vous est fixé à 14h15 à l'entrée de la rue du cloître (au niveau de l'entrée du domaine). Le retour est prévu pour 16h45 au même endroit.



Dimanche 27 septembre : *Be WaPP :* Le temps est venu pour une 'Wallonie Plus Propre' ! Avec ton aide et celle des autres loups, nous allons rendre notre ville plus belle. Munis-toi de gants, d'une pince à déchets (si tu en as une) et d'un gilet fluo. Le Rdv est fixé à 9h au local et le retour est prévu à 12h au même endroit.



Week end du 2 au 4 octobre : *Hike du brâme !* Notez déjà que le Rdv est fixé à 20h le vendredi 2 octobre pour démarrer ce week-end de folie !! Une convocation « spéciale hike » vous sera envoyée dans la semaine.



Dimanche 11 octobre : *Activité sportive :* Viens te dépenser un max à la 5^{ème} édition d'ARLON VTT URBAIN dont les bénéfices sont reversés aux bonnes œuvres ! Plus d'informations suivront.



Dimanche 18 octobre : *Jeu de bois :* Rdv à 9h sur le parking du centre ADEPS (Hydrion). Le retour est prévu à 12h au même endroit. Viens te défouler lors d'un grand jeu qui demandera tactique, efficacité et rapidité !



Dimanche 25 octobre : *Jeu à thème* : Sortez les déguisements pour un jeu de ville des plus décalés ! Le thème vous sera envoyé par mail environ une semaine avant cette réunion. Le Rdv est prévu à 9h au local. Le retour est prévu à 12h au même endroit. **Attention !** Ce week end, on change d'heure ...



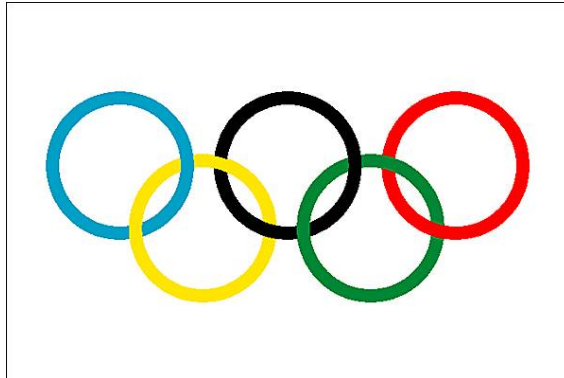
Samedi 31 octobre : *Jeu de nuit* : C'est Halloween ! Prépare-toi à avoir des frissons comme tu n'en as jamais eu ... Le Rdv est fixé à 19h devant l'école de Frassem. Le retour est prévu à 22h au même endroit.



Week-end du 6 au 8 novembre : *Vacances* : Pas de réunion, passe de bonnes vacances de Toussaint !



Dimanche 15 novembre : *Réunion sport* : Fais chauffer tes muscles et ton sens de la compétition. Ce dimanche, tu auras l'honneur de te confronter à la crème de la crème des sportifs. Alors n'oublie pas de prévoir une paire de chaussures d'intérieur et une d'extérieur. Le Rdv vous sera communiqué par mail dans de plus brefs délais.



Dimanche 22 novembre : *Petit Déjeuner Oxfam* : Viens déguster un délicieux déjeuner équitable Oxfam dont les aliments proviennent d'un commerce équitable ! Le Rdv est fixé à 10h au local et le retour est prévu à 12h au même endroit.



Dimanche 29 novembre : *Jeu de ville* : Quoi de mieux qu'un bon bol d'air frais dans la ville d'Arlon pour commencer sa journée ? Viens t'amuser avec tes copains lors de ce jeu qui s'annonce rigolo ! Rdv à 9h au local. Le retour est prévu à 12h au même endroit.



Samedi 5 décembre : Casino : Soirée casino ! Mets-toi sur ton 31 pour affronter les autres loups aux jeux du casino. Une belle façon de clôturer la première partie de l'année qui est malheureusement déjà terminée. Une surprise de taille t'attendra ce soir-là ! Le rendez-vous est à 19h au local. Le retour est prévu à 22h au même endroit.



Inscription au Hike

Inscription au Hike du Brame du vendredi 02 octobre au dimanche 04 octobre 2020.

Je soussigné(e) autorise mon (mes) fils
..... à participer au hike
du brame se déroulant du vendredi 02 octobre au dimanche 04 octobre 2020 et
m'engage à payer la somme demandée (10€) sur le compte de la meute **IBAN :**
BE58 7320 4319 6979 avec la communication : « nom du loup + hike du brame
2020 ».

Date et signature :

N.B : Pour l'inscription de deux loups d'une même famille le prix est de 15€

Ce talon est à envoyer au plus tard **pour le 27 septembre à Jacala** (59, Rue du Vallon 6700 Frassem / degpomont.brieuc@gmail.com) ou à remettre lors de la réunion Bewapp qui précède le hike.

Composition du Staff 2020/2021

meute.st.paul@gmail.com

Chef de section

Akela – Alexandra Antoine
8, Rue de la Belle-Vue
6700 Frassem
0492/96.70.25



Chefs

Kala-Nag – Camille Chevrier
53, Au Village
6717 Tontelange
0470/62.21.97



Frère Gris – Oliver Kriescher
33, Rue Sonnetty
6700 Arlon
0471/28.40.39



Jacala – Brieuc Degbomont
59, Rue du Vallon
6700 Frassem
0471/45.25.32



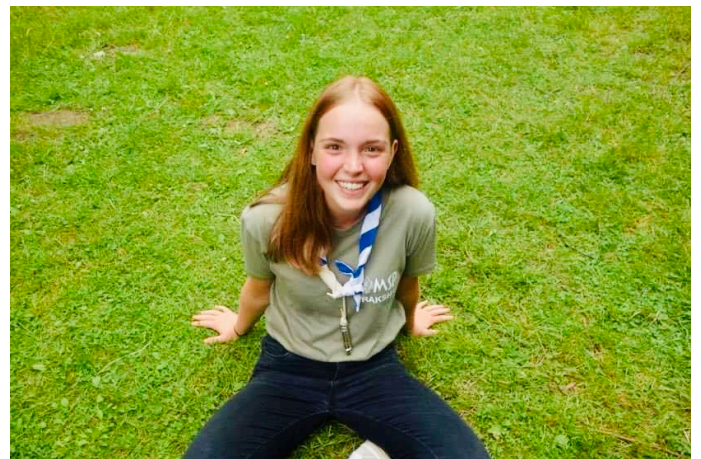
Baloo – Théotim Falyse
1, Rue de Berlaymont
6700 Arlon
0491/25.14.42



Ferao – Hugo Demoulin
40, Rue de Beckerich
6700 Guirsch
0476/06.67.96



Raksha - Lucie Andrianne
38, Rue la Cour
6792 Rachecourt
0498/75.93.92



Campagnol – Nicolas Delrue
15, Rue de Lamicht
6700 Arlon
0472/44.38.62



Koda – Marie Neyens
49, Rue du Centre
6700 Frassem
0499/15.21.32



Sapajou – Coline David
240, Rue de l'Âtre
6792 Rachecourt
0460/95.85.16



Merci de nous faire savoir si vous être **contre** cette autorisation de publication de photos ou vidéos !

Autorisation de publication de photos ou vidéos

Droit à l'image

Afin d'illustrer le scoutisme, nous utilisons les photos que nous possédons ou qui nous sont envoyées, principalement par des animateurs. Du fait de sa participation aux activités et aux animations, chaque membre est susceptible d'être photographié ou parfois filmé en vue d'une publication ou diffusion sur les supports de communication de son unité ou de la fédération, ou dans la presse. La fédération veille à ce que ces images soient appropriées et respectueuses de l'image de chacun.

Chaque membre peut demander l'arrêt de l'utilisation ou la retouche d'une photo ou vidéo sur laquelle il figure.

Je soussigné(e) [prénom + nom]

....., parent ou responsable de
[prénom(s) + nom(s) du/des enfant(s)]

.....
....., accepte par la présente que les photos ou vidéos sur lesquelles il(s)/elle(s)
figure(nt) soient utilisées par [nom de la section et de l'unité]

.....
.....dans le cadre scout.

J'accepte également que des photos ou vidéos soient prises et utilisées par la presse dans le cadre d'un reportage sur les activités scoutées, toujours en présence et sous la surveillance des animateurs.

Date et lieu

Signature + mention « Lu et
approuvé »



Fiche santé individuelle

À compléter par les parents, représentant légal ou membre majeur au début de chaque année scoute, avant le camp, la formation et le début des activités scoutées.

Emplacement pour une vignette de mutuelle Coller ici
Emplacement pour une vignette de mutuelle Coller ici

Cette fiche a pour objectif d'être au plus près de votre enfant/de vous-même en cas de nécessité. Elle sera un appui pour les animateurs ou le personnel soignant en cas de besoin. Il est essentiel que les renseignements que vous fournissez soient complets, corrects et à jour au moment des activités concernées. N'hésitez pas à ajouter des informations écrites ou orales auprès des animateurs si cela vous semble utile.

Identité du participant

Nom : Prénom :
 Né(e) le Numéro de registre national :
 Adresse : rue n° bte
 Localité : CP : tél. / GSM :
 Pays : Email :

Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom et Prénom :	Nom et Prénom :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Tél. / GSM :	Tél. / GSM :
Email :	Email :
Remarque(s) :	Remarque(s) :

Coordonnées du médecin traitant

Nom et prénom :
 Adresse :
 Tél. / GSM :

Informations confidentielles concernant la santé du participant

Taille : Poids :

Le participant peut-il prendre part aux **activités** proposées ? (sport, excursions, jeux, baignade...) OUI - NON

Le participant sait-il **nager** ? Très bien / Bien / Moyennement bien / Difficilement / Pas du tout

Le participant souffre-t-il (de manière permanente ou régulière) de :

<input type="checkbox"/> diabète	<input type="checkbox"/> mal des transports	<input type="checkbox"/> affection cardiaque	<input type="checkbox"/> handicap mental
<input type="checkbox"/> asthme	<input type="checkbox"/> rhumatisme	<input type="checkbox"/> affection cutanée	<input type="checkbox"/> handicap moteur
<input type="checkbox"/> épilepsie	<input type="checkbox"/> énurésie nocturne	<input type="checkbox"/> somnambulisme	<input type="checkbox"/> maux de tête / migraines

Si vous avez coché une ou plusieurs cases, merci d'indiquer la fréquence, la gravité et les actions à mettre en œuvre pour les éviter et/ou y réagir :

.....



Quelles sont les autres **maladies importantes ou les interventions chirurgicales** qu'a dû subir le participant ?
(appendicite, rougeole...) + années respectives

.....
.....

Autres renseignements concernant le participant que vous jugez importants pour le bon déroulement des activités / du camp (problèmes de sommeil, problèmes psychiques ou physiques, port de lunettes ou appareil auditif...) :

.....
.....

Le participant est-il en ordre de **vaccination contre le tétanos** ? NON - OUI

Date du dernier rappel :

Le participant est-il **allergique à certaines substances, aliments ou médicaments** ? OUI - NON

Si oui, lesquels ?

Quelles en sont les conséquences ?

A-t-il un **régime alimentaire particulier** ? Si oui, lequel ?

.....

Le participant doit-il **prendre des médicaments quotidiennement** ? NON - OUI

Si oui, lesquels ?

Préciser le dosage et les quantités :

Quand ?

Est-il autonome dans la prise de ces médicaments ? OUI - NON (*nous rappelons que les médicaments ne peuvent pas être partagés entre les participants*)

Si le participant fait partie d'un groupe à risques du covid-19 (voir liste jointe) :

Celui-ci a reçu un avis favorable de son médecin traitant quant à sa participation aux activités scouts.

Les coordonnées complètes du médecin traitant ont été renseignées sur le recto de la fiche santé.

Remarques

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce à bon escient : paracétamol, antiseptique (de type Chlorhexidine), pommade apaisante (sur avis médical ou du pharmacien).

« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par le responsable de centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale à défaut de pouvoir être contacté personnellement. »

Date et signature du parent

Date et signature du parent

Le traitement des données médicales est effectué dans le cadre de nos activités légitimes et moyennant les garanties appropriées, conformément à l'article 9 §2 du Règlement général relatif à la protection des données. Les informations contenues dans la fiche santé sont confidentielles. Les animateurs à qui ces informations sont confiées sont tenus de respecter la législation relative à la protection de la vie privée ainsi qu'à la loi du 19 juillet 2006, modifiant celle du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, et sont soumis au secret professionnel tel que stipulée dans l'article 458 du Code pénal.

Les informations communiquées ici ne peuvent donc être divulguées si ce n'est au médecin ou tout autre personnel soignant consulté. Vous pouvez les consulter et les modifier à tout moment. Ces données seront détruites au plus tard un an après le séjour si aucun dossier n'est ouvert.

Les informations relatives à nos traitements et à vos droits en qualité de personnes concernées sont disponibles dans notre charte de protection des données personnelles (disponible sur lesscouts.be/vieprivee).



ANNEXE 1 : GROUPES À RISQUES EN PÉDIATRIE



Préambule

La liste suivante reprend les différents groupes à risques en pédiatrie. Elle s'adresse donc principalement aux participants de moins de 18 ans mais des points de la liste peuvent évidemment également concerner des participants adultes. Si le participant a plus de 18 ans et qu'il ignore s'il fait partie d'un groupe à risques, nous lui conseillons de prendre avis auprès de son médecin traitant par défaut.

Cette liste, reçue du cabinet Jeunesse, a été réalisée avec soin après consultation de diverses associations professionnelles et organisations spécialisées dans le domaine de la pédiatrie. Elle a pour objectif de servir de ligne directrice. **Il est donc possible d'y déroger s'il existe un motif raisonnable, en concertation avec le médecin traitant du patient.** Cette liste n'est pas exhaustive. Son application relève de la responsabilité du médecin traitant après discussion avec le patient, ses parents et/ou les soignants impliqués.

Cette liste se veut une aide à la décision d'autoriser les enfants à participer – ou non – aux activités scoutées (en ce compris le camp) de cet été. Les groupes à risques identifiés sont par ailleurs identiques à ceux figurant sur la liste qui a été fournie aux écoles.

REMARQUES GÉNÉRALES

- Il est conseillé aux enfants traités par des corticostéroïdes à haute dose, c'est-à-dire > 20mg/j de prednisolone (ou > 0,5mg/kg/j pour les enfants de < 40kg) de ne pas participer aux activités scoutées (en ce compris le camp)
- Les enfants sous traitement comprenant des médicaments immunosuppresseurs et les enfants atteints de maladies chroniques graves : à discuter avec le médecin traitant.
- Tout comme le reste de la population et tel que demandé par le Conseil National de Sécurité, les enfants atteints d'une maladie chronique et autorisés à participer aux activités scoutées (en ce compris le camp) doivent suivre strictement les directives concernant les mesures d'hygiène, le respect de la distanciation sociale et le port du masque buccal (en fonction de leur âge) lorsqu'ils quittent la bulle.
- Les personnes vivants sous le même toit que les patients à risque sont autorisées à participer aux activités scoutées (en ce compris le camp)

Pour les affections de type PULMONAIRE (et MUCOVISCIDOSE) :

Ne peuvent pas participer aux activités scoutées (en ce compris le camp) (sauf exception cfr préambule) :

- Les patients atteints de mucoviscidose ou les patients ayant des bronchiectasies non liées à la mucoviscidose, et dont la maladie n'est pas sous contrôle (c'est-à-dire VEMS-1 < 60 %, dégradation rapide, > 3 exacerbations par an, dépendance à une oxygénothérapie)
- Les enfants sous traitement d'entretien avec de corticostéroïdes à haute dose (voir REMARQUES GÉNÉRALES)
- L'asthme sévère non contrôlé ayant besoin de stéroïdes oraux et/ou de produits biologiques
- Les enfants soumis à une oxygénothérapie chronique et/ou à une ventilation (non) invasive
- Les enfants présentant des anomalies congénitales des voies aériennes ou des poumons n'étant pas contrôlées.

En ce qui concerne les TROUBLES IMMUNITAIRES PRIMAIRES :

Ne peuvent participer aux activités scoutées (en ce compris le camp) (sauf exception cfr préambule) :

- Les enfants ayant un déficit immunitaire combiné sévère, c'est-à-dire un (S)CID ou une lymphopénie sévère (CD4 < 200)
- Les enfants ayant un déficit immunitaire et une insuffisance respiratoire sévère (voir pneumologie)

- Les enfants immunodéficients qui doivent recevoir ou qui ont bénéficié d'une greffe de cellules souches ou d'une thérapie génique il y a moins d'un an, ou plus selon la durée de l'immunosuppression.
- Les autres déficits immunitaires, à savoir la maladie granulomateuse chronique (CGD), la lymphohistiocytose hémophagocytaire familiale (HLH), les maladies congénitales auto-inflammatoires (sauf FMF), le syndrome de Down avec un déficit immunitaire, les déficits immunitaires avec dysrégulation immunitaire active* (LRBA, NFKB1, NFKB2, STAT3 GOF, IRAK4, MyD88, STAT2...).
- * C'est-à-dire une poussée auto-immune ou auto-inflammatoire au cours de l'année écoulée ou un traitement par immunosuppresseurs récemment débuté
- Tous les patients ayant un déficit immunitaire pour lesquels le médecin traitant a requis de ne pas aller à l'école ou au travail.

Pour les affections de type CARDIOLOGIQUE :

Ne peuvent pas participer aux activités scoutées (en ce compris le camp) (sauf exception cfr préambule) :

- En cas d'hypertension pulmonaire
- Après transplantation cardiaque
- En cas d'insuffisance cardiaque grave

Pour les affections de type ENDOCRINOLOGIQUE :

Peuvent participer aux activités scoutées (en ce compris le camp) :

- Les enfants diabétiques
- Les enfants sous thérapie de substitution surrénalienne (hyperplasie congénitale des surrénales, insuffisance surrénalienne)

Pour les affections de type NEPHROLOGIQUE :

Ne peuvent pas participer aux activités scoutées (en ce compris le camp) (sauf exception cfr préambule) :

- Les enfants recevant des corticostéroïdes à haute dose (voir REMARQUES GÉNÉRALES)
- Les enfants qui ont reçu du rituximab ou de l'eculizumab au cours des 6 dernières semaines ou qui devraient recevoir ce traitement dans les semaines à venir.
- Enfants sous traitement comprenant des médicaments immunosuppresseurs
- Enfants sous traitement par dialyse ou plasmaphérèse
- Enfants chez lesquels un syndrome hémolytique et urémique atypique a été diagnostiqué
- Enfants atteints d'un syndrome néphrotique récurrent ou cortico-dépendant.
- Enfants ayant reçu du rituximab ou de l'eculizumab au cours de la dernière année mais antérieurement aux 6 dernières semaines (cf point supra).

Pour les affections de type RHUMATOLOGIQUE :

Ne peuvent pas participer aux activités scoutées (en ce compris le camp) (sauf exception cfr préambule) :

- Enfants sous corticothérapie à haute dose (voir REMARQUES GÉNÉRALES)

Peuvent participer aux activités scoutées (en ce compris le camp) :

- Les enfants atteints d'une maladie rhumatismale et recevant les traitements suivants :
 - o Hydroxychloroquine (Plaquenil®), méthotrexate (Ledertrexate®, Metoject®), mycophénolate mofétil (Cellcept®), cyclosporine, tacrolimus (Advagraf®, Prograf®), azathioprine (Imuran®).
 - o Médicaments biologiques comme les inhibiteurs de TNF-alpha (Enbrel®, Humira®, infliximab), Orenicia®, inhibiteurs de l'IL-1 (Anakinra®, Ilaris®), inhibiteurs de l'IL-6 (Roactemra®), inhibiteurs des JAK (Olumiant®, Xeljanz®), rituximab.

Pour les affections de type GASTRO-ENTÉROLOGIQUE :

Ne peuvent pas participer aux activités scoutés (en ce compris le camp) (sauf exception cfr préambule) :

- Les enfants sous corticothérapie à haute dose (voir REMARQUES GÉNÉRALES)
- Les enfants sous traitement comprenant des médicaments immunosuppresseurs

Peuvent participer aux activités scoutés (en ce compris le camp) :

- Les enfants sous un seul médicament immunosuppresseur en situation stable (en rémission)

Pour les affections de type NEUROLOGIQUE :

Ne peuvent pas participer aux activités scoutés (en ce compris le camp) (sauf exception cfr préambule) :

- Les enfants sous oxygénothérapie chronique et/ou ventilation non-invasive.
- Les enfants sous corticothérapie à haute dose (voir REMARQUES GÉNÉRALES) ! Ce sont souvent des enfants atteints de multiples pathologies pour lesquels la consultation auprès d'un neuropédiatre est recommandée.

Pour les affections de type HEMATO-ONCOLOGIQUE :

Ne peuvent pas participer aux activités scoutés (en ce compris le camp) (sauf exception cfr préambule) :

- Les enfants en phase de traitement intensif ou durant une certaine période après une greffe de cellules souches allogéniques (+/- 12 mois ou plus selon la durée de l'immunosuppression).

Peuvent participer aux activités scoutés (en ce compris le camp) :

- Tous les autres enfants, y compris les enfants ayant une LLA sous traitement d'entretien, les enfants sous thérapie par Glivec, Hydrea, etc. Le médecin traitant peut être consulté au cas par cas et peut déroger au principe général chez certains enfants atteints de comorbidités.